



**INTERCO**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

### La fédération Interco CFDT interpelle les maires et présidents d'EPCI

Alors que l'AMF organise du 20 au 23 novembre 2023, le 105<sup>ème</sup> Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France à Paris, la fédération Interco CFDT interpelle l'ensemble de ces élus quant à l'enjeu de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

À Paris  
22 novembre 2023

Malgré le combat mené pour que la Fonction Publique Territoriale (FPT) soit traitée de la même façon que la FPE et la FPH, le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale n'a pas permis d'atteindre l'objectif recherché, à savoir atténuer les conséquences de l'inflation grâce à une prime forfaitaire et automatique pour tous les agents publics.

Sans toutefois les y obliger, il permet aux employeurs territoriaux d'octroyer cette prime à leurs agents les plus défavorisés en reconnaissance de l'inflation subie.

Pourtant, ces mêmes agents concernés aujourd'hui par cette prime sont pour la plupart les mêmes qui ont été en première et seconde ligne pendant le COVID. Ce seront les mêmes agents qui seront sollicités avant, pendant et après les Jeux Olympiques. Pour quelle reconnaissance ?

Soyons clairs, cette prime ne compensera pas la perte du pouvoir d'achat, mais sera un symbole fort de la considération et de l'intérêt que les employeurs portent à leurs agents et une façon de lutter contre l'injustice sociale dont fait l'objet la FPT.

Nous approuvons les décisions des élus qui l'ont octroyée, d'autres sont en cours et certains vont même jusqu'à proposer de réduire leurs propres indemnités si leur budget ne leur permet pas, afin que les personnels puissent la percevoir. Nul doute que ce geste sera apprécié à sa juste valeur tant par les agents que la population.

#### SERVICE DE PRESSE

Virginie Grégoraci  
Secrétaire nationale

Rappelons que cette prime peut être fractionnable et versable jusqu'en juin 2024.

Si les employeurs refusent d'octroyer cette prime sans même ouvrir une discussion avec les organisations syndicales représentatives dans leur CST, ils cautionneront de classer leurs agents dans la catégorie des sous fonctionnaires et de leur faire payer l'inflation.

**La CFDT demande aux employeurs territoriaux d'ouvrir des négociations avec les organisations syndicales et de permettre à un maximum d'agents pouvant y prétendre de percevoir cette prime qui, rappelons-le, n'est qu'exceptionnelle.**

[INTERCO.CFDT.FR](https://www.interco.cfdt.fr)

La fédération Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.